



DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE DOMESSARGUES



PLAN LOCAL D'URBANISME

**Projet d'Aménagement et de Développement Durable
(PADD)**

1.PADD

2.SCHEMA GENERAL D'ORIENTATIONS

Préambule :

C'est la deuxième étape du PLU, le projet d'Aménagement et de Développement Durable(PADD) fait suite à l'état des lieux-diagnostic qui a permis de définir les atouts et les faiblesses du territoire.

La loi solidarité renouvellement urbain du 13 décembre 2000 a introduit la notion de projet d'aménagement et de développement durable.

Dans ce document la commune exprime les orientations pour les 15 années à venir dans le respect des principes énoncés dans la loi.

Trouver un équilibre entre renouvellement urbain, extension maîtrisée de l'urbanisation et préservation des paysages et des espaces naturels.

Assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat.

Garantir une utilisation économe et équilibrée des espaces, la maîtrise des déplacements, la préservation de la qualité du cadre de vie, la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des risques.

Assurer un développement maîtrisé et durable

Positionné en Gardonnenque, entrecoupant le massif du bois des Leins, bordé et traversé par les sources du Lauriol et de la Courme, notre commune bénéficie d'une remarquable exposition qui lui donne ce charme très largement apprécié.

La volonté exprimée par les élus est de préserver pour Domessargues son caractère et la typicité qui font de son environnement un cadre exceptionnel.

De la façon dont sera maîtrisée l'évolution de l'urbanisation dépendra forcément la qualité de vie de celles et ceux qui ont fait ou qui feront le choix de s'installer à Domessargues.

La population actuelle est de 700 habitants au dernier recensement de février 2009.

Il va de soi que l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces se traduira forcément par un accroissement de population.

A combien peut-il être raisonnable ou souhaitable, de fixer le niveau de population pour les quinze à venir (objectif 2025) ? Il ne peut y avoir de réponse toute faite à cette question !

L'extension actuelle du village s'est réalisée dans le respect des grands espaces naturels et dans la préservation des espaces agricoles.

Cependant, si l'on prend en compte d'une part la courbe démographique naturelle, le renouvellement urbain et enfin les capacités d'accueil des structures et équipements actuels, il est raisonnable d'imaginer cette évolution à environ vingt habitants par an (environ 6 à 8 logements

nouveaux en moyenne) soit un accroissement de deux cent cinquante à trois cents habitants d'ici à 2025.

Poser les limites de l'urbanisation : maîtriser la consommation d'espaces et contenir l'étalement urbain.

Pour tenter de lisser cette évolution, certaines zones devront être classées de façon à n'ouvrir à l'urbanisation ces secteurs que lorsque le besoin en sera réellement exprimé. Tout ceci avec la volonté de réguler et maîtriser l'évolution démographique. L'identification des limites de l'urbanisation doit être réalisée afin de construire un territoire équilibré. (Voir le schéma joint)

Cette méthode doit permettre d'allier à la fois un projet cohérent en termes de zonage avec une vision assez précise du projet de territoire.

Maintenir l'activité agricole

Le village, a constitué pendant des siècles l'essentiel de la partie urbanisée, avec ses « satellites » que constituent les mas (Perrier, Bertrand, Dalgaz, court, du Plan, Roux, Floutier, Bonnet, Issoire, Vidal, Baronne, Soulier....) construits dans la plaine ou en coteau, mais toujours à proximité immédiate de l'activité agricole.

Ces mas avaient tous une vocation agricole, et d'ailleurs une partie de leur activité était consacrée à l'élevage, à une époque où plusieurs troupeaux de moutons cohabitaient avec les familles d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles.

Cette activité était organisée autour de ces pôles et contribuait à une animation permanente à une époque (très récente) où l'essentiel de la population vivait directement ou indirectement de l'agriculture.

Aujourd'hui, de ces ensembles bâtis, seuls le mas Perrier et le mas Floutier sont encore utilisés en partie pour l'agriculture. Pour les autres, l'usage est réservé à l'habitat sous la forme de résidences principales ou secondaires.

L'agriculture reste pourtant un vecteur essentiel pour l'aménagement du territoire. Avec près de 250 hectares exploités, les agriculteurs contribuent largement à l'entretien et à la valorisation des espaces naturels que nous apprécions tant.

C'est pourquoi le PLU devra avant tout préserver ce potentiel agricole et les terres susceptibles de produire et nourrir demain les populations.

Les différentes crises que subit depuis des années le secteur de la viticulture ne manquent pas d'inquiéter et posent des questions fondamentales :

- Conséquences concernant tout autant l'économie locale que Régionale, et sur l'emploi
- Incidences sur l'entretien de notre espace et patrimoine naturel et agricole
- Perspectives d'avenir pour la filière viticole, et conséquences sur l'utilisation de la ressource en eau dans certains secteurs agricoles (la vigne étant une des cultures les mieux adaptées à notre climat et peu exigeante en matière d'irrigation préservant de ce fait la ressource en eau)

- Besoin d'équiper en réseau d'irrigation certains secteurs agricoles

Préserver le caractère villageois et diversifier l'habitat

Poursuivre les actions de valorisation et de réhabilitation.

Le village, bâti autour de la chapelle du XI^{ème} siècle, n'a que très peu évolué dans sa structure, mais cependant, deux phénomènes se distinguent et marquent son évolution :

Actuellement 97% des surfaces utiles bâties sont occupées, pour l'essentiel sous la forme de propriétés individuelles, avec quelques logements locatifs.

Une large part des maisons anciennes a subi des rénovations, y compris des ravalements de façades dans le respect de l'harmonie d'origine, offrant ainsi un ensemble homogène très esthétique en cœur de village.

L'objectif de la commune est de valoriser et de faciliter la rénovation du village historique.

Privilégier l'urbanisation des quartiers existants.

La périphérie urbanisée dans le cadre du POS existant, présente une réelle cohérence qu'il conviendra de renforcer et prolonger avec l'élaboration du PLU.

Ainsi, ce sont prioritairement les zones urbanisées ou avec des amorces d'urbanisation qui devront être privilégiées pour éviter « l'éclatement et l'effet de mitage » territorial avec les effets négatifs produits par une diffusion dans l'espace des ensembles bâtis.

La commune veut conforter cette cohérence entre les quartiers afin de conforter la notion d'unité villageoise.

Favoriser une mixité urbaine.

C'est dans cet esprit qu'ont été lancées deux révisions simplifiées pour intégrer à la fois du logement social, des commerces de proximité, mais aussi l'accueil de services publics dans le secteur « les angles – condamines » ou encore l'implantation d'activités économiques industrielles non polluantes, dans le secteur des « Valens ».

Ces évolutions tiennent compte des réflexions et études de terrain, tout autant que des orientations partagées par la communauté de communes.

Les divers secteurs ouverts à l'urbanisation devront tendre vers une offre variée en cohérence avec les orientations du SCOT.

La commune souhaite encourager le développement économique, afin de maintenir l'emploi sur le territoire.

Contribuer à l'accès à un logement pour tous:

Parce que les besoins sont énormes pour satisfaire la demande de logements, notamment pour les jeunes, mais aussi pour l'ensemble de la population, nous devons nous inscrire dans la démarche globale initiée par le SCOT, et créer les conditions d'une prise en compte de cette problématique à l'échelle de notre territoire :

Le PADD de DOMESSARGUES

- En favorisant la diversité de l'habitat, dans sa forme, sa nature et sa typologie, favorisant à la fois l'accession à la propriété, le locatif et le locatif aidé, afin d'adapter le parc à toutes les catégories de population, notamment les jeunes à la recherche d'un premier logement mais aussi les familles et les retraités. la commune a engagé un projet de construction sous la maîtrise d'ouvrage d'habitat du Gard de logement sociaux, dans le cadre d'un programme mixte de logements, de commerce de proximité et de services publics.
L'orientation de la commune est de continuer cette politique pour les futures zones à urbaniser.

Impulser une logique de développement durable

Utiliser raisonnablement nos espaces fonciers et préserver l'écosystème:

Comme pour l'ensemble du territoire dans le SCOT du Sud Gard, les valeurs environnementales restent fragiles. La consommation d'espace accompagnant la forte demande aurait pu entraîner une perte d'identité et une banalisation irréversible.

Ce phénomène aurait même pu se traduire par des déséquilibres majeurs, dans la mesure où ces éléments n'étaient pas intégrés dans la réflexion qui a conduit à l'élaboration du POS (prescrit en 1985) il y a seulement vingt cinq ans.

Or à cette époque, la population se situait aux environs de deux cent cinquante habitants, et la zone ouverte à l'urbanisation à cette occasion, allait permettre d'accueillir (sans qu'aucune estimation moyens/besoins ne soit réalisée) environ sept cents habitants, soit une augmentation de plus de 300%!

Il paraît évident que lors de la mise en place du POS, ces critères n'ont pas été évalués à leur juste valeur, avec les incidences qu'elles pouvaient, et qu'elles ont entraînées, notamment en matière d'infrastructures et d'équipements, ou même en terme d'impact environnemental.

Dans le cadre de ces orientations les besoins en superficie foncière future :

-A partir de l'évolution des permis de construire : **10 PC/an**

-A partir de l'évolution de la population : **14,5 PC/an pour hypothèse haute**

-A partir de l'évolution de la population des 5 dernières années : **7 PC/an pour hypothèse basse**

Le croisement de ces trois données donne une tendance moyenne qui est de **10,5 PC/an**.

Si nous décidions de poursuivre dans les mêmes proportions qu'auparavant, sur la base d'une surface moyenne consommée sur les dix dernières années de 1500 m² d'un terrain déterminé à partir de données nationales, nous aurions un besoin foncier de :

$$10,5 \times 1500 = 15750 \text{ m}^2/\text{an}$$

$$\text{Soit sur dix ans : } 15,75 \text{ ha environ}$$

Ces besoins fonciers sont nets. Ils doivent être majorés par des paramètres intéressant des superficies nécessaires aux voiries, à des espaces publics, à certaines rétentions de sols par les propriétaires, au délai d'équipement de certains quartiers, à la nécessité de programmer une superficie obligatoire d'espace libre planté dans les opérations de lotissement,...

Cette majoration est de l'ordre de 35% (coefficient de majoration d'assiette foncière constructible), ce qui entraînerait, en besoins fonciers bruts, une superficie théorique de l'ordre de :

$$15,75 \times 35\% = \mathbf{21,3ha}$$

Le PADD de DOMESSARGUES

Par ailleurs ce coefficient de majoration doit être adapté au contexte particulier des quartiers concernés (il peut être minoré ou majoré en fonction du taux de « déchets » des sols inconstructibles (bien qu'inscrit dans la zone), en raison de l'existence de pente > 15%, de sols à risque, de boisement, de zone inondable, de réseau viaire à créer,

Les orientations définies par le SCOT préconisent qu'une utilisation plus rationnelle du foncier doit être respectée.

C'est pourquoi, la commune se fixera comme objectif de ne consommer que l'espace nécessaire en tenant compte des objectifs du SCOT : 20 logements par ha ; soit $120PC \times 500 \times 35\% = 8,1ha$

C'est pourquoi, fort de cette expérience, nous nous devons d'évaluer de façon plus juste les besoins. La commune a pour enjeu de limiter la construction de 20 logements par ha soit au total 120 logements sur 8,1 ha de terrain.

Nous devons répondre aux enjeux auxquels nous sommes confrontés pour l'élaboration de notre PLU et notamment:

- **Répondre aux nouveaux besoins** compte tenu de la saturation des zones constructibles initialement cadrées par le zonage du POS, la commune a fait une évaluation des dents creuses qui sont issues de celui-ci afin de répondre aux besoins des populations (voir carte) tout en planifiant une évolution démographique maîtrisée notamment en sectorisant les priorités.
- **Protéger le patrimoine agricole** de qualité dans la commune car l'agriculture constitue la meilleure garantie pour un entretien équilibré de l'espace (ne pas dilapider le patrimoine agricole). Favoriser le maintien et l'installation d'agriculteurs (notamment sur le BIO) sur l'espace foncier disponible en relation avec la chambre d'agriculture.
- **Préserver les atouts environnementaux** que constitue le patrimoine communal, qu'ils soient architectural (vieux village) naturel, ou agricole. Aménagement urbain autour de la chapelle du 11^e siècle inscrite à l'inventaire des monuments historiques.
- **Eviter la banalisation de l'espace** en donnant du sens à des projets visant à éviter la dispersion, en regroupant l'urbanisation, en lien avec les secteurs déjà urbanisés et en donnant la priorité aux zones équipées.
- **Protéger la « silhouette » et l'exposition du village par la préservation d'une zone de protection naturelle** sur son exposition sud est à sud ouest. La préservation l'harmonie du village passe par la protection de la ceinture verte actuelle (voir schéma). Elle est le lien entre le village historique et son extension récente, la volonté du conseil municipal est de préserver cet espace pour conserver la silhouette du vieux village.
- **Privilégier l'utilisation des espaces restés libres** dans les secteurs ou entre les secteurs urbanisés partiellement
- **Respecter les orientations et principes arrêtés dans le cadre du SCOT** Sud Gard (occupation et utilisation de l'espace, qualités environnementales et paysagères, prévention des risques, logement locatif social, transports en commun et infrastructures de transport, équipements publics...etc.)

Agir et coordonner les actions dans les secteurs essentiels :

Toutes ces actions sont complémentaires des grandes orientations contenues dans le plan d'action « développement durable GARD DURABLE et dans le SRADDT horizon 2030 »

Le PADD de DOMESSARGUES

L'organisation territoriale actuelle est issue de la mise en œuvre des différentes lois sur l'intercommunalité.

Domessargues est membre de la communauté de communes de Leins et Gardonnenque.

Les nouveaux territoires administratifs viennent se conjuguer avec l'existence de structures telles des syndicats intercommunaux dont les actions spécifiques ont été appréciées positivement depuis leur existence.

Il en est ainsi du syndicat des eaux (SIAEP) du syndicat de regroupement scolaire (SIRS) du SIVOM au collège de la Gardonnenque, du syndicat d'électrification (SIE) ou du syndicat de défense contre les incendies de forêts (DFCI)

Par ailleurs, la création des communautés de communes a permis le transfert de compétences telle la collecte, et le traitement des ordures ménagères, mais a permis aussi la création de nouveaux services tel le service public d'assainissement non collectif (SPANC) ou encore la mise en place d'actions en direction de l'enfance et la jeunesse, la culture...

Améliorer et optimiser le réseau d'eau potable

Nous avons engagé à l'initiative du syndicat des eaux dont le siège est à Domessargues, et en relation avec le conseil général du Gard *différentes études, pour la sécurisation des réseaux d'eau potable et la protection de la ressource dans le secteur de la moyenne Gardonnenque.*

Le SIAEP a par ailleurs engagé une nouvelle étude et son schéma directeur en associant à la démarche certaines communes susceptibles d'être raccordées à notre réseau.

Nous sommes également partie prenante de la démarche du conseil général pour la mise en œuvre du Schéma Départemental d'eau potable, et nous inscrivons pleinement dans les objectifs et orientations retenus notamment l'amélioration permanente des rendements par la réduction des fuites. Le SIAEP s'est fixé pour objectif de maintenir et d'améliorer le rendement de son réseau sachant qu'il est situé actuellement à 70%.

Tous nos efforts pour les années à venir portent sur les économies d'eau, notamment en menant à bien une politique dynamique de modernisation des réseaux qui nous permet d'afficher des résultats et un rendement tout à fait remarquables.

Bien que la ressource actuelle du forage Bertrand à Maruejols nous permette d'assurer un approvisionnement suffisant et de très bonne qualité, la réalisation du nouveau forage dans le karstique à Boucoiran nous assure une garantie d'approvisionnement qui couvre très largement au-delà de nos propres besoins.

Cet ouvrage permettra de répondre à l'augmentation prévisible de la demande dans notre secteur, pour les prochaines décennies, de réduire les prélèvements dans la nappe alluviale du Gardon comme le suggère l'agence de l'eau, de s'assurer d'une fiabilité qualitative de la ressource.

Ce projet permettra en outre la possibilité d'interconnexions de réseaux, tels le syndicat de Boucoiran, Brignon, Cruviers ou encore avec les communes de Lédignan, Cassagnoles, Massanes... et au delà vers d'autres réseaux.

D'autres interconnexions ont été envisagées dans cette étude: vers Montmirat et Crespian à partir de Cannes et Clairan, vers Canaules et Saint Jean de Serres (forage du Frigoulous)etc et des possibilités existent d'interconnecter avec le réseau d'eau brute du syndicat d'irrigation du Sud Sommiérois en cours de développement jusqu'à la commune de Moulézan.

Le PADD de DOMESSARGUES

Moderniser et développer la qualité du réseau d'assainissement :

Dans le domaine des eaux usées, la commune a réalisé le schéma Directeur d'assainissement, comprenant le diagnostic et le zonage des secteurs raccordés au réseau d'assainissement et ceux classés en assainissement autonome. Le service public d'assainissement non collectif a été transféré à la communauté de communes de Leins et Gardonnenque.

Une nouvelle station d'épuration est en construction pour tenir compte de la population actuelle et de celle estimée dans les vingt prochaines années. Les zones d'activités des Condamines et des Valens est prise en compte dans la réalisation de la station.

La station actuelle a été réalisée sur les bases d'une population de 300 habitants alors que le POS élaboré dans la même période était dimensionné pour pouvoir en accueillir 700.

C'est justement pour éviter de telles erreurs qu'on a été prise en compte les conclusions du schéma directeur qui ont conduit au projet d'une STEP de 1200 eq habitants (prenant en compte nos zones d'activités).

Certains secteurs aujourd'hui classés en assainissement autonome seront d'ailleurs équipés d'un réseau public dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Renforcer les réseaux équipements électrique et téléphonique et internet :

La commune possède un réseau électrique moderne. L'ensemble des secteurs urbanisés ou à urbaniser sont équipés d'installations adaptées (moyenne et basse tension) pour l'essentiel ce réseau a été mis en discrétion et le sera en totalité d'ici à 2016. Le réseau FT internet filaire est calibré pour accueillir les populations nouvelles attendues ainsi que les entreprises. Il est très performant 8 méga/bits.

Transports et déplacements

Domessargues est traversée par la RD 8, à l'intersection avec les RD 123 et 124 et située à proximité des grands axes d'échange que constituent la RN 106, Nîmes – Alès, la RN 110 Alès – Montpellier, la RD 8 en direction de SAUVE, la RD 982 en direction d'UZES et du Pont du Gard – et l'A9 à REMOULINS et NIMES.

Par ailleurs, la ligne SNCF Nîmes - Alès – Clermont constitue un atout essentiel pour notre commune, car elle va pouvoir faciliter un accroissement de l'usage des transports en commun que la commune entend favoriser notamment dans le cadre des déplacements domicile – travail ou études.

La gare de Nozières, située à trois kilomètres seulement, peut être considérée comme une gare de la commune tant elle est facile d'accès.

L'objectif en matière de transports, doit être de permettre à davantage d'employés, d'étudiants, de retraités, ou de personnes privées d'emploi, d'utiliser régulièrement le train. Compte tenu des perspectives ouvertes par la réalisation du viaduc de Courbessac, de la modernisation de la ligne et du développement souhaité de l'offre TER, il y aura nécessité d'augmentation du nombre d'arrêts à cette gare, desservant une population de 8000 habitants.

Cette approche est en parfaite harmonie avec les thèmes soutenus dans le cadre du contrat d'axe Nîmes- Alès ainsi que dans le D.O.G du SCOT Sud Gard.

En effet, celui ci stipule que le développement des zones urbanisées doit être favorisé d'abord autour des infrastructures ferroviaires existantes, ce qui est parfaitement le cas de la commune de Domessargues avec « sa » gare de Nozières Brignon, permettant des relations avec Nîmes, Alès, ou même Montpellier de façon régulière, et au-delà vers Paris, Lyon et Marseille rapide et très économique pour les usagers et pour la collectivité.

Le PADD de DOMESSARGUES

Après les travaux prévus de modernisation, Nîmes et Alès ne seront qu'à quinze minutes de Nozières et Montpellier à 35 minutes.

Tous les atouts seront donc réunis pour qu'un transfert progressif de l'usage de l'automobile vers les transports en commun soit effectif dans des conditions tout à fait réalistes.

L'évolution démographique de notre commune, devrait pouvoir se concrétiser sans traduction négative en termes d'augmentation des flux sur les axes routiers principaux.

Par ailleurs, la communauté de communes de Leins et Gardonnenque s'est positionnée pour la création d'itinéraires de déplacements doux reliant les villages aux gares et collèges.

C'est notamment le cas en ce qui concerne la gare de Nozières, le collège de La Gardonnenque ou encore de la halle de sports situés à Brignon.

Notre commune a fait le choix de réaliser un schéma des déplacements doux (voir carte) sa réalisation progressive sera achevée en 2013. il est complémentaire du schéma de la CC Leins et Gardonnenque à l'échelle de son territoire et vise à favoriser le transfert des modes de déplacement en réduisant l'usage de l'automobile. Le carrefour entre les RD 8 RD 723 RD 123 fait l'objet d'un projet d'aménagement qui se traduira par la création de passages piétons et trottoirs, ainsi que par la réalisation d'arrêts sécurisés pour les bus du service EDGARD.

Accueillir des activités économiques artisanales, Industrielles et commerciales de proximité:

Cette réflexion a été menée dans le cadre des révisions simplifiées du POS, qui se sont traduites par la concrétisation de deux secteurs adaptés à ces activités.

L'accueil de logements sociaux, commerces de proximité et services publics dans le secteur « les angles – condamines » ou encore l'implantation d'activités économiques industrielles, compatible avec l'environnement dans le secteur des « valens » s'inscrivent parfaitement dans cette démarche.

En ce qui concerne ce secteur, il offre les avantages d'être situé à proximité des zones bâties sans toutefois avoir d'incidences sur la qualité de vie et l'environnement. il est par ailleurs considéré idéalement situé à proximité de l'axe Nîmes / Alès et s'inscrit dans les orientations du schéma départemental des ZAE au titre des ZAE de proximité et d'intérêt local.

Ces évolutions tiennent compte des orientations partagées par la communauté de communes.

Une gestion intégrant la culture des risques naturels:

Domessargues est un village de type Méditerranéen, soumis comme l'ensemble du territoire du Sud du Gard à deux aléas caractéristiques et majeurs : les inondations et les feux de forêts.

La connaissance de ces événements nécessite la mise en œuvre d'une politique de développement responsable, innovante et solidaire.

Les événements climatiques de septembre 2002 ou encore ceux de septembre 2005, nous ont aidés à mieux connaître la réalité de l'incidence sur la commune de très fortes précipitations, et d'éventuels risques liés aux inondations.

Le PADD de DOMESSARGUES

Seules trois habitations ont été inondées en 2002 (année de référence) : Mas Floutier, mas Soulier et maison Tour.

Les dispositions mises en œuvre ou projetées pour protéger les habitations sont limitées à des actions circulation (visant à ralentir les écoulements d'eau, ou à faciliter leur cas du mas Soulier où le ruisseau qui l'a inondé en 2002 a été calibré avec un doublement du pont sous le chemin des vigneron).

Même si le danger d'inondation majeure n'existe pas pour l'ensemble de la commune, il sera intégré dans le zonage des réserves foncières susceptibles d'être aménagées ultérieurement du type zones d'extension ou de petites retenues collinaires. Ces secteurs devenant de fait interdits à tout projet d'urbanisation future.

Telles sont les actions proposées par la commune au SMAGE des Gardons et au Syndicat mixte Départemental, dont elle est adhérente au travers de la communauté de communes.

Le PLU intégrera de fait dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de protection contre les risques d'inondations du Gardon (PPRI des Gardons) les zones soumises aux restrictions en matière d'inondabilité.

La conjugaison des trois objectifs visés à l'échelle du SCOT Sud Gard, confère à la culture des risques un rôle précurseur : être force de proposition et devenir un référent dans ce domaine en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens dans les secteurs soumis aux risques naturels :

- Aucune construction nouvelle ne sera située en zone inondable, retenue dans le PPRI du Gardon Amont, (Zone d'expansion théorique des crues)
- Des marges de sécurité réservées aux aménagements hydrauliques (bassins de rétention) seront matérialisées
- Les constructions devront toutes être réalisées avec une partie en vide sanitaire de 0, 60 mètres afin de pallier aux éventuels effets des ruissellements dont l'expérience de 2002 a permis de vérifier que l'ensemble du territoire du Département du Gard était concerné. Ces effets qui n'ont rien à voir avec une inondation, peuvent être traités facilement et de façon préventive, sans causer de dégâts aux habitations ni surtout, mettre des vies en danger.
- La même logique anime la commune pour la prévention des risques incendies par l'application des règles en vigueur (des zones de débroussaillage, respect des interfaces, DFCI,...).

Le maintien des parcelles agricoles, composante essentielle du territoire

L'agriculture remplit de nombreuses fonctions et joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire.

Sur Domessargues les terres agricoles forment une protection pour le village en partant de l'ouest pour venir vers l'est. Le village ancien bénéficie du même type de protection qui a pour but la mise en valeur visuelle plutôt que l'interface incendie.

Cet espace agricole participe largement à l'absorption des ruissellements d'eau que de la lutte contre les incendies.

Une méthode d'élaboration du projet ouverte et transparente:

Le PADD de DOMESSARGUES

Il va de soi que l'élaboration d'un document d'urbanisme tel le PLU ne peut être l'affaire de quelques spécialistes ni même un dossier réservé aux seuls élus.

Le conseil municipal de Domessargues entend donner à cette démarche toute sa dimension démocratique en associant le plus largement possible la population, à toutes les phases de son élaboration.

Tous les thèmes majeurs devront être débattus sans exclusive et les objectifs fixés par le SCOT devront être pris en compte et guider chaque phase de l'élaboration.

Un projet de PLU répondant à toutes nos attentes:

Un projet de cette importance ne peut être que la synthèse des besoins exprimés, dans le but unique de répondre à l'intérêt général.

Il doit pouvoir apporter les réponses à nos attentes pour un développement harmonieux de la commune, avec la juste mesure sur l'impact réel et les incidences pour les générations à venir.

Dans un contexte où l'urbanisation a pris une dimension économique avec des incidences sociales très fortes, il convient de ne pas céder aux pressions qui pourraient transformer notre beau village en cité sans âme et sans cachet !

Le PLU sera donc un document élaboré dans le seul but de permettre à Domessargues une évolution maîtrisée, en volume et dans le temps, intégrant tous ces facteurs, pour qu'ensemble nous sachions dessiner le village que l'on imagine à aimer pour les années à venir.